



Demande d'avis ne nécessitant pas délibération

/	/	/
---	---	---

CATEGORIE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre

OBJET : Compte-rendu de la session du 29 mars 2024

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99, et notamment Titre I Chapitre 3, paragraphe 3.1.2.3.4  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve le compte rendu du conseil d'administration du 29 mars 2024.
CA installé :	29	
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	15	
Contre :	0	
Abstentions	0	
		<i>Pièce jointe : Compte rendu</i>

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Demande d'avis ne nécessitant pas de délibération

/	/	/
---	---	---

CATEGORIE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre

OBJET : Compte-rendu de la session du 24 novembre 2023

Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99, et notamment Titre I Chapitre 3, paragraphe 3.1.2.3.4  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve le compte rendu du conseil d'administration du 24 novembre 2023.
CA installé :	29	
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention:	1	
		Pièce jointe : Compte rendu

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Demande d'avis ne nécessitant pas délibération 

/	/	/
---	---	---

CATEGORIE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre

**OBJET : Compte-rendu de la session du 3 juillet 2023**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99, et notamment Titre I Chapitre 3, paragraphe 3.1.2.3.4  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<p><b>Début de séance</b></p> <p>CA installé : 29</p> <p>Quorum : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Absents ou excusés :</p>	<p>Approuve le compte rendu du conseil d'administration du 3 juillet 2023.</p>
<p><b>Vote de la Délibération</b></p> <p>Pour : 13</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions 2</p>	<p><i>Pièce jointe : Compte rendu</i></p>

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Demande d'avis ne nécessitant pas délibération 

/	/	/
---	---	---

CATEGORIE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre

**OBJET : Compte-rendu de la session du 31 mars 2023**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99, et notamment Titre I Chapitre 3, paragraphe 3.1.2.3.4  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<p><b>Début de séance</b></p> <p>CA installé : 29</p> <p>Quorum : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Absents ou excusés :</p>	<p>Approuve le compte rendu du conseil d'administration du 31 mars 2023.</p>
<p><b>Vote de la Délibération</b></p> <p>Pour : 13</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions 2</p>	<p><i>Pièce jointe : Compte rendu</i></p>

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 01

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : Création et définition des emplois rémunérés sur le budget de l'établissement,  
Évolutions des conditions individuelles d'emploi  
Centre constitutif concerné : Tous**

Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et l'article R811-23-16

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'Instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFFPA, monsieur Yves GUY

Après avis de la Commission Locale des Personnels, réunie le 03 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve les évolutions des emplois payés sur budget de l'Agrocampus et donne son accord à la prise en compte des incidences financières correspondantes, pour l'ensemble des conditions d'emploi prévisionnelles telles que détaillées selon le tableau joint en annexe.
CA installé :	29	
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	15	
Contre :	0	
Abstentions :	0	Pièce jointe : Tableau des emplois

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennecc**



Délibération n° 2024 02 02

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : versement d'une prime annuelle aux salariés en CDI  
de l'atelier paysager au titre de l'exercice 2024.  
Centre constitutif imputé : Atelier paysager**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve le versement d'une prime aux salariés en CDI de l'atelier paysager au titre de l'année 2024. Elle est proportionnelle au temps de travail effectif des salariés présents.
CA installé :	29	
Quorum :	15	Le montant annuel plafonné à 1 050 € est fractionné en deux parties. La 1ère partie correspond à une somme de 500 € brut qui sera versée à chaque salarié en novembre 2024.
Présents :	15	
Absents ou excusés :		La seconde partie, d'un montant de 550 € brut est conditionnée au résultat de l'atelier paysager, constaté lors de la présentation du compte financier au conseil d'administration du printemps 2025. En cas de résultat positif, le solde sera versé avant l'été 2025
<b>Vote de la Délibération</b>		Ce principe a été présenté en commission locale des personnels du 03 juin 2024 et reprend les conditions validées en 2023.
Pour :	15	Le centre support budgétaire est l'atelier paysager.
Contre :	0	
Abstentions :	0	Pièce jointe : -

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 03

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : versement d'une prime annuelle aux salariés en CDI  
de l'exploitation au titre de l'exercice 2024.  
Centre constitutif imputé : Exploitation**

Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve le versement d'une prime aux salariés en CDI de l'exploitation au titre de l'année 2024. Elle est proportionnelle au temps de travail effectif des salariés présents.
CA installé :	29	
Quorum :	15	Le montant annuel plafonné à 1 050 € est fractionné en deux parties. La 1ère partie correspond à une somme de 500 € brut qui sera versée à chaque salarié en novembre 2024.
Présents :	15	
Absents ou excusés :		La seconde partie, d'un montant maximal de 550 € brut sera versée à proportion du ratio (Produits / Charges) constaté lors de la présentation du compte financier au conseil d'administration du printemps 2025.
<b>Vote de la Délibération</b>		Le solde sera versé avant l'été 2025
Pour :	15	Ce principe a été présenté en commission locale des personnels du 03 juin 2024 et reprend les conditions validées en 2023.
Contre :	0	Le centre support budgétaire est l'exploitation.
Abstentions :	0	Pièce jointe : -

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



Délibération n° 2024 02 04

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : Autorisation de recourir le cas échéant au dispositif de la rupture conventionnelle de contrat de travail**  
**Centre constitutif concerné : le centre support des salaires de l'agent concerné**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

Début de séance	
CA installé :	29
Quorum :	15
Présents :	15
Absents ou excusés :	

Vote de la Délibération	
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions	0

Autorise le directeur à recourir le cas échéant au dispositif de rupture conventionnelle pour les agents payés sur budget de l'établissement, dans la limite de la dotation budgétaire autorisée.

L'imputation budgétaire portera sur le centre support des salaires de l'agent concerné.

L'impact budgétaire pour 2024 est estimé inférieur à 13 000 €.

Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 05

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : fermeture du poste temporaire 04-16 de directeur adjoint**

**Centre constitutif concerné : exploitation**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY

Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

**Début de séance**

CA installé : 29  
Quorum : 15  
Présents : 15  
Absents  
ou excusés :

Approuve la fermeture du poste 04-16, ouvert précédemment à titre temporaire à l'occasion du conseil d'administration du 29 mars 2024.

**Vote de la  
Délibération**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention: 0

*Pièce jointe :*

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenneec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 

2024	02	06
------	----	----

CATEGORIE DE L'ACTE

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Action éducative        | <input checked="" type="checkbox"/> acte transmissible |
| <input type="checkbox"/> Budgétaire et financier | <input type="checkbox"/> acte non-transmissible        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre acte   |  |

**OBJET : Création et ouverture d'un poste d'ouvrier hautement qualifié en contrat à durée indéterminée**  
**CENTRE CONSTITUTIF CONCERNE : Exploitation**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,*  
*Vu le code de l'Éducation,*  
*Vu l'Instruction comptable M99,*  
*Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*  
*Vu la convention collective N583 - IDCC 7024 CCN de production agricole et CUMA du 15/09/2020*  
Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	
CA installé :	29
Quorum :	15
Présents :	15
Absents ou excusés :	

<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions	0

Approuve la création et l'ouverture d'un poste n°04-18 d'ouvrier hautement qualifié (OHQ) en contrat à durée indéterminée à temps plein.

La personne recrutée intégrera le pôle maraîchage et arboriculture.

Le centre support financier est l'exploitation.

L'impact financier prévisionnel correspond à la rémunération d'un salarié non-cadre conformément à la convention collective applicable (coefficient 79 pallier 7).

*Éléments de contexte :*

- *Départ en retraite du responsable du secteur maraîchage-arboriculture le 1 octobre 2024.*
- *Développement de la fourniture de légumes à la cantine dans le cadre du plan de redressement de l'exploitation.*

*Pièce jointe :*

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 07

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : Admission en non-valeur**  
**Centre constitutif concerné : Tous**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

Début de séance	
CA installé :	29
Quorum :	15
Présents :	15
Absents ou excusés :	

Approuve les admissions en non-valeur présentées par l'agent comptable de l'EPL, pour un total de 3 430, 12 € tel qu'indiqué sur le tableau joint en annexe.

Vote de la Délibération	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention:	0

*Pièce jointe : Tableau des admissions en non-valeur*

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhennecc**

□



Agence Comptable  
Lycée Agricole et Horticole  
Route des Princesses  
78100 St Germain en Laye

<b>LISTE DES NON VALEURS POUR LE LYCEE</b>		
tr 872,940/23	392,83 €	dossier surendettement
tr 3006/21	16,01 €	refus ordonnateur
tr 3003/21	21,43 €	refus ordonnateur
<b>S/Total</b>	430,27 €	
<b>LISTE DES NON VALEURS POUR L'EXPLOITATION</b>		
tr 1941,1942/21	1 332,09 €	CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE
<b>S/Total</b>	1 332,09 €	
<b>LISTE DES NON VALEURS POUR LE CFPPA</b>		
tr 2823/21	2,27 €	somme minime
tr 2826/21	1,99 €	somme minime
tr 91/22	0,50 €	somme minime
tr 161/2023	0,50 €	somme minime
tr 2379/2023	0,11 €	somme minime
<b>S/Total</b>	5,37 €	
<b>LISTE DES NON VALEURS POUR LE CFA</b>		
tr 4498/2017	443,00 €	débiteur insolvable
tr 2667/2021	37,00 €	somme minime
tr 2481/2016	259,00 €	débiteur insolvable
tr 336,1288/22	293,00 €	débiteur insolvable
5/2021,321,1385	481,00 €	résultats infructueux
tr 112/2020	149,39 €	débiteur insolvable
<b>S/Total</b>	1 662,39 €	
<b>LISTE DES NON VALEURS POUR L'ATELIER PAYSAGER</b>		
<b>S/Total</b>	0,00 €	
<b>Total E.P.L.</b>	3 430,12 €	



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 08

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

OBJET : décision modificative n°1 du budget 2024  
Centre constitutif concerné : Tous

Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la décision modificative n°1 du budget 2024 telle que résultant des présentations en annexe des différents centres pour un montant de :			
CA installé : 29	Après DM1	Charges/Dépenses	Produits/Recettes	Résultat prévisionnel post DM1
Quorum : 15	Fonctionnement	6.747.818 €	7.462.834 €	+715016 €
Présents : 15	Investissement	335.300€		-335.300 €
Absents ou excusés :				
<b>Vote de la Délibération</b>	Pièce jointe : Tableau financier global EPLEFPA.			
Pour : 15				
Contre : 0				
Abstention : 0				

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhennec**

Décision Modificative N°1 en Euro

Centres constitutifs ou départements constituant l'établissement:

LEGTA	EXPLOITATION	CFPPAH
C.F.A.	Atelier Paysager	

Récapitulatif	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
Budget primitif + DM antérieures	5 884 629	6 711 409
Mouvement	863 189	751 425
Prévisions globales budget + DM	6 747 818	7 462 834
<b>Section investissement</b>		
Budget primitif + DM antérieures	295 600	
Mouvement	39 700	
Prévisions globales budget + DM	335 300	



présenté par nous, Directeur de l'E.P.

A Saint Germain en Laye, le 28 Juin 2024

et délibéré par le Conseil d'Administration de l'établissement dans sa séance du

A St Germain en Laye, le 28 Juin 2024

Le président du Conseil d'Administration,

**DECISION MODIFICATIVE N° 1****Pour information du conseil d'administration****CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

	<b>Exécution (2022)</b>	<b>Estimation BP + DM (2023)</b>	<b>BP + DM (2024)</b>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>172 799,63</b>	<b>-104 498,00</b>	<b>715 016,00</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	234 021,38	244 616,00	186 742,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-197 889,83	-217 116,00	-102 197,00
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
Produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	-7 000,00	-7 000,00
<b>CAF ou IAF *</b>	<b>208 931,18</b>	<b>-83 998,00</b>	<b>792 561,00</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**RECAPITULATIF  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 747 818,00	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	7 462 834,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	715 016,00	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	0,00
<b>TOTAUX EGAUX</b>	<b>7 462 834,00</b>	<b>TOTAUX EGAUX</b>	<b>7 462 834,00</b>

<i>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</i>	0,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMPTE 756	792 561,00 7 000,00
DEPENSES EN CAPITAL	335 300,00	RECETTES EN CAPITAL	0,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	335 300,00	<i>SOUS-TOTAL</i>	799 561,00
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	464 261,00	<i>DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT</i>	0,00
<b>TOTAUX EGAUX</b>	<b>799 561,00</b>	<b>TOTAUX EGAUX</b>	<b>799 561,00</b>

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	division C	21 000			15 000	36 000	
	Achats d'approvisionnements	300 000			15 000	315 000	
	division A	384 100			3 500	387 600	
	Achats d'autres approvisionnements	389 900			3 500	393 400	
	division A	128 600			66 410	195 010	
	division B	34 000			2 000	36 000	
	division C	112 400			22 000	134 400	
	Achats non stockés de fournitures	275 000			90 410	365 410	
	division A	512 700			69 910	582 610	
	division B	377 500			2 000	379 500	
	division C	138 700			37 000	175 700	
	<b>ACHATS</b>	<b>1 028 900</b>			<b>108 910</b>	<b>1 137 810</b>	
	division A	268 003			2 500	270 503	
	division B	28 500			10 000	38 500	
	division C	8 000			-1 000	7 000	
	Sous-traitance générale	304 503			11 500	316 003	
	division C	12 000			-2 000	10 000	
	Locations	104 900			-2 000	102 900	
	division A	51 450			80 000	131 450	
	division B	12 000			5 000	17 000	
	division C	15 000			11 700	26 700	
	Travaux d'entretien et de réparations	78 450			96 700	175 150	
	division A	24 120			153	24 273	
	division B	6 000			2 000	8 000	
	division C	11 000			1 600	12 600	
	Primes d'assurance	41 120			3 753	44 873	
	division C	4 900			4 500	9 400	
	Divers	28 000			4 500	32 500	
	division A	457 073			82 653	539 726	
	division B	49 000			17 000	66 000	
	division C	50 900			14 800	65 700	
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>556 973</b>			<b>114 453</b>	<b>671 426</b>	
	division A	196 500			-17 500	179 000	
	Personnel extérieur à l'établissement	196 500			-17 500	179 000	
	division B	100			700	800	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	21 150			700	21 850	
	<i>division C</i>	100			1 000	1 100	
	Publicité, publications, relations publiques	16 700			1 000	17 700	
	<i>division A</i>	80 300			20 000	100 300	
	<i>division C</i>	2 000			1 000	3 000	
	Transports de biens et transports collectifs	87 800			21 000	108 800	
	<i>division A</i>	14 000			1 500	15 500	
	Déplacements, missions et réceptions	15 200			1 500	16 700	
	<i>division A</i>	14 650			35 600	50 250	
	<i>division B</i>	6 000			1 500	7 500	
	Charges externes diverses	20 850			37 100	57 950	
	<i>division A</i>	372 900			39 600	412 500	
	<i>division B</i>	19 500			2 200	21 700	
	<i>division C</i>	6 500			2 000	8 500	
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>398 900</b>			<b>43 800</b>	<b>442 700</b>	
	<i>division A</i>	92 500			17 000	109 500	
	Impôts, tax. versts assimilés sur rémunéré	92 500			17 000	109 500	
	<i>division A</i>	12 000			7 250	19 250	
	Impôts, tax. versts assimilés sur rémunérations	12 500			7 250	19 750	
	<i>division A</i>	850			200	1 050	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	850			200	1 050	
	<i>division C</i>				500	500	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 800			500	18 300	
	<i>division A</i>	122 050			24 450	146 500	
	<i>division C</i>				500	500	
	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>124 650</b>			<b>24 950</b>	<b>149 600</b>	
	<i>division A</i>	1 373 000			295 000	1 668 000	
	<i>division B</i>	285 000			25 000	310 000	
	<i>division C</i>	85 000			8 000	93 000	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Rémunérations du personnel salarié	1 743 000			328 000	2 071 000	
	division A	189 689			-10 000	179 689	
	Rémunérations diverses	189 889			-10 000	179 889	
	division A	200 050			1 950	202 000	
	Rému. perso. recruté en applica. de convention	228 050			1 950	230 000	
	division C	23 500			5 000	28 500	
	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	119 500			5 000	124 500	
	division A	669 000			90 000	759 000	
	charges socia.de prévoyance (non agric.)	669 000			90 000	759 000	
	division A	12 100			5 000	17 100	
	Autres charges sociales	12 100			5 000	17 100	
	division A	2 443 839			381 950	2 825 789	
	division B	409 200			25 000	434 200	
	division C	108 500			13 000	121 500	
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 961 539</b>			<b>419 950</b>	<b>3 381 489</b>	
	division A	172 401			50 000	222 401	
	Charges spécifi. Subven. gestion courant	172 401			50 000	222 401	
	division A	395 250			115 000	510 250	
	Charges diverses de gestion courante	413 250			115 000	528 250	
	division A	590 251			165 000	755 251	
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>613 051</b>			<b>165 000</b>	<b>778 051</b>	
	division A	158 716			-15 429	143 287	
	division B	25 200			-1 345	23 855	
	division C	16 700			2 900	19 600	
	Dotations aux amortissements et aux prov	200 616			-13 874	186 742	
	division A	158 716			-15 429	143 287	
	division B	25 200			-1 345	23 855	
	division C	16 700			2 900	19 600	
	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV</b>	<b>200 616</b>			<b>-13 874</b>	<b>186 742</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	division A	4 657 529			748 734	5 405 663	
	division B	893 800			44 855	938 655	
	division C	333 300			70 200	403 500	
	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	
TAL.	division A	4 657 529			748 734	5 405 663	
	division B	893 800			44 855	938 655	
	division C	333 300			70 200	403 500	
TAL.		<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	division A	1 405 850			29 937	1 435 787	
	division C	240 000			70 000	310 000	
	Prestations de services	1 653 950			99 937	1 753 887	
	division A	1 429 550			29 937	1 459 487	
	division C	240 000			70 000	310 000	
	<b>VENTES</b>	<b>2 373 650</b>			<b>99 937</b>	<b>2 473 587</b>	
	division A	232 903			359 064	591 967	
	Etat	237 903			359 064	596 967	
	division B				30 000	30 000	
	Région	625 643			30 000	655 643	
	division A	87 689			500	88 189	
	Collecti. publiques et organismes internationaux	92 689			500	93 189	
	division A	2 464 201			10 050	2 474 251	
	Autres subventions d'exploitation	2 485 201			10 050	2 495 251	
	division A	3 590 436			369 614	3 960 050	
	division B	21 000			30 000	51 000	
	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 621 436</b>			<b>399 614</b>	<b>4 021 050</b>	
	division A	296 800			312 500	609 300	
	division C	86 200			1 700	87 900	
	Produits divers de gestion courante	521 000			314 200	835 200	
	division A	305 400			312 500	617 900	
	division C	86 200			1 700	87 900	
	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>551 600</b>			<b>314 200</b>	<b>865 800</b>	
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>200</b>				<b>200</b>	
	division A	156 023			-62 196	93 827	
	division B	8 500			-130	8 370	
	Reprises sur amortissements et provision	164 523			-62 326	102 197	
	division A	156 023			-62 196	93 827	
	division B	8 500			-130	8 370	
	<b>REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION</b>	<b>164 523</b>			<b>-62 326</b>	<b>102 197</b>	
	division A	5 481 409			649 855	6 131 264	
	division B	893 800			29 870	923 670	
	division C	336 200			71 700	407 900	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	<b>COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	
TAL.	division A	5 481 409			649 855	6 131 264	
	division B	893 800			29 870	923 670	
	division C	336 200			71 700	407 900	
TAL.		<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	

## Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

## Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Conces.droits simil.brevets, licences...	6 500				6 500	
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 500</b>				<b>6 500</b>	
	Agencements et aménagements de terrains	2 800				2 800	
f	division B	17 200			35 000	52 200	
f	division C	91 100			4 000	95 100	
	Matériel, outillage, agencements et aménagements	188 300			39 000	227 300	
f	division B	17 200			35 000	52 200	
f	division C	91 100			4 000	95 100	
	Installations techniques, matériel et outillages	188 300			39 000	227 300	
3	division C	3 000			700	3 700	
3	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000			700	63 700	
	division C	3 000			700	3 700	
	Autres immobilisations corporelles (hors biens vivants)	93 000			700	93 700	
	division B	20 000			35 000	55 000	
	division C	94 100			4 700	98 800	
	<b>IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)</b>	<b>284 100</b>			<b>39 700</b>	<b>323 800</b>	
	Immo. corpo. en cours (hors biens viva.)	5 000				5 000	
	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>5 000</b>				<b>5 000</b>	
	division B	25 000			35 000	60 000	
	division C	94 600			4 700	99 300	
	<b>COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	
AL.	division B	25 000			35 000	60 000	
	division C	94 600			4 700	99 300	
<b>TAL.</b>		<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
<b>SECTION</b>							
<b>VIENT</b>							
	division A	4 657 529			748 134	5 405 663	
	division B	893 800			44 855	938 655	
	division C	333 300			70 200	403 500	
	<b>Charges</b>	<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	
	division A	5 481 409			649 855	6 131 264	
	division B	893 800			29 870	923 670	
	division C	336 200			71 700	407 900	
	<b>Produits</b>	<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	
	division A	823 880			-98 279	725 601	
	division B	2 900			-14 985	-14 985	
	division C				1 500	4 400	
	<b>Excédent/Déficit</b>	<b>826 780</b>			<b>-111 764</b>	<b>715 016</b>	
<b>ESTIS</b>							
<b>VIENT</b>							
	division A	176 000				176 000	
	division B	25 000			35 000	60 000	
	division C	94 600			4 700	99 300	
	<b>Dépenses</b>	<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	
	division A						
	division B						
	division C						
	<b>Recettes</b>						
	division A	-176 000				-176 000	
	division B	-25 000			-35 000	-60 000	
	division C	-94 600			-4 700	-99 300	
	<b>Résultat d' investissement</b>	<b>-295 600</b>			<b>-39 700</b>	<b>-335 300</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Semences et plants 06 A.P.	20 000			15 000	35 000	
	Achats d'approvisionnements	300 000			15 000	315 000	
	Produits d'entretien						
	01 LEGTA	25 000			-4 000	21 000	
	03 CFPPAH	2 000			1 000	3 000	
	04 CFA	2 100			500	2 600	
	Fournitures de bureau						
	01 LEGTA	5 000			3 000	8 000	
	04 CFA	2 500			500	3 000	
	Fournitures d'atelier pédagogique						
	01 LEGTA	5 000			2 500	7 500	
	Achats d'autres approvisionnements	389 900			3 500	393 400	
	Achats de travaux et services incorporés	14 000				14 000	
	Eau						
	04 CFA				310	310	
	Electricité						
	02 EXPLOITATION	1 600			2 000	3 600	
	Carburants et lubrifiants						
	04 CFA	3 000			-1 000	2 000	
	06 A.P.	7 000			1 000	8 000	
	Fournitures d'entretien et de petit équi						
	01 LEGTA	40 000			60 000	100 000	
	04 CFA	2 000			100	2 100	
	06 A.P.	5 000			5 000	10 000	
	Four et matér. d'enseignement non immob						
	01 LEGTA	7 500			3 000	10 500	
	03 CFPPAH	21 150			3 000	24 150	
	06 A.P.				1 000	1 000	
	Autres fournitures non stockées						
	01 LEGTA	100 000			1 000	1 000	
	06 A.P.				15 000	115 000	
	Achats non stockés de fournitures	275 000			90 410	365 410	
	Achats de marchandises	50 000				50 000	
	<b>ACHATS</b>	<b>1 028 900</b>			<b>108 910</b>	<b>1 137 810</b>	
	Sous-traitance générale						
	02 EXPLOITATION	28 500			10 000	38 500	
	04 CFA	65 850			2 500	68 350	
	06 A.P.	8 000			-1 000	7 000	
	Sous-traitance générale	304 503			11 500	316 003	

## Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

## Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Locations de matériel 06 A.P.	12 000			-2 000	10 000	
	Locations	104 900			-2 000	102 900	
	Sur biens immobiliers 01 LEGTA	15 000			50 000	65 000	
	02 EXPLOITATION	6 000			2 500	8 500	
	03 CFPPAH	1 250			30 000	31 250	
	Sur biens mobiliers 02 EXPLOITATION	6 000			2 500	8 500	
	06 A.P.	15 000			11 700	26 700	
	Travaux d'entretien et de réparations	78 450			96 700	175 150	
	Primes d'assurance 01 LEGTA	7 500			153	7 653	
	02 EXPLOITATION	6 000			2 000	8 000	
	06 A.P.	11 000			1 600	12 600	
	Primes d'assurance	41 120			3 753	44 873	
	Autres 06 A.P.	4 500			4 500	9 000	
	Divers	28 000			4 500	32 500	
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>556 973</b>			<b>114 453</b>	<b>671 426</b>	
	Personnel prêté à l'établissement 04 CFA	29 500			-17 500	12 000	
	Personnel extérieur à l'établissement 02 EXPLOITATION	196 500			-17 500	179 000	
	Frais d'actes et de contentieux 02 EXPLOITATION	50			700	750	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	21 150			700	21 850	
	Annonces et insertions 02 EXPLOITATION	2 000			-500	1 500	
	Catalogues et imprimés 02 EXPLOITATION				500	500	
	06 A.P.				1 000	1 000	
	Publicité, publications, relations publiques	16 700			1 000	17 700	
	Transports sur achats 06 A.P.	2 000			1 000	3 000	
	Voyages d'études, visites sorties pédagogiques 01 LEGTA	29 900			20 000	49 900	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Édition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Transports de biens et transports collectifs	87 800			21 000	108 800	
	<i>Voyages et déplacements du personnel</i>						
	01 LEGTA	3 000			500	3 500	
	04 CFA	2 000			1 000	3 000	
	Déplacements, missions et réceptions	15 200			1 500	16 700	
	Frais postaux et frais de télécommunication	38 400				38 400	
	Frais bancaires et assimilés	2 300				2 300	
	<i>Autres services extérieurs divers</i>						
	01 LEGTA	100			2 500	2 600	
	02 EXPLOITATION	1 300			1 500	2 800	
	04 CFA	6 900			33 700	40 000	
	Charges externes diverses	20 850			37 100	57 950	
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>398 900</b>			<b>43 800</b>	<b>442 700</b>	
	<i>Impôts sur les salaires</i>						
	03 CFPPAH	55 200			17 000	72 200	
	Impôts, tax. versts assimilés sur rémunéré	92 500			17 000	109 500	
	<i>Participa. des employ. à la forma.</i>						
	03 CFPPAH	4 000			1 250	5 250	
	04 CFA	8 000			6 000	14 000	
	Impôts, tax. versts assimilés sur rémunérations	12 500			7 250	19 750	
	Taxes spécifi. sur produits de l'exploitation	1 000				1 000	
	<i>Impôts indirects</i>						
	04 CFA	200			200	400	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	850			200	1 050	
	<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>						
	06 A.P.				500	500	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 800			500	18 300	
	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>124 650</b>			<b>24 950</b>	<b>149 600</b>	
	<i>Personnel de service</i>						
	03 CFPPAH	9 000			15 000	24 000	
	04 CFA	63 000			-5 000	58 000	

## Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

## Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
12	Personnel des exploitations agricoles 02 EXPLOITATION 06 A.P.	285 000 85 000			25 000 8 000	310 000 93 000	
13	Employés de bureau 03 CFPPAH 04 CFA	98 000 112 000			25 000 35 000	123 000 147 000	
14	Personnel enseignant 03 CFPPAH 04 CFA	296 000 795 000			100 000 125 000	396 000 920 000	
	Rémunérations du personnel salarié	1 743 000			328 000	2 071 000	
	Rémunérations diverses 04 CFA	22 000			-10 000	12 000	
	Rémunérations diverses	189 889			-10 000	179 889	
3	Autres rému.perso. recrutés en applic.co 04 CFA	50			1 950	2 000	
	Rému. perso. recruté en applica. de convention	228 050			1 950	230 000	
1	Cotisations à la Mutualité Sociale Agricole 06 A.P.	21 000			4 000	25 000	
3	Coti. aux caisses de retraites (CAMARCA) 06 A.P.	2 500			1 000	3 500	
	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	119 500			5 000	124 500	
1	Sécurité Sociale 03 CFPPAH 04 CFA	142 000 325 000			42 000 31 000	184 000 356 000	
3	Caisses de retraite (IRCANTEC) 03 CFPPAH 04 CFA	20 000 42 000			5 000 4 000	25 000 46 000	
1	Cotisations aux ASSÉDIC 03 CFPPAH 04 CFA	20 000 40 000			5 000 3 000	25 000 43 000	
	charges socia.de prévoyance (non agric Médecine du travail, pharmacie 01 LEGTA	669 000 6 000			90 000 5 000	759 000 11 000	
	Autres charges sociales	12 100			5 000	17 100	
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 961 539</b>			<b>419 950</b>	<b>3 381 489</b>	
	Redev. concessions, brevets, licences...	7 400				7 400	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Édition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Cotisation fonds communs héberg. et restauration	20 000				20 000	
f	Bourses accordées par l'état 01 LEGTA			50 000		50 000	
7	Aide sociale en faveur des élèves(F.S.L) 01 LEGTA			7 401		7 401	
3	Autres charges spécifiques 01 LEGTA	57 401		-57 401			
	04 CFA	115 000			50 000	165 000	
	Charges spéci. Subven. gestion couran Autres charges diverses de gestion cour. 04 CFA	172 401			50 000	222 401	
		212 200			115 000	327 200	
	Charges diverses de gestion courante	413 250			115 000	528 250	
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>613 051</b>			<b>165 000</b>	<b>778 051</b>	
2	Immob.corporelles (hors biens vivants) 01 LEGTA	103 716			-5 629	98 087	
	02 EXPLOITATION	25 200			-1 345	23 855	
	03 CFPPAH	15 000			6 200	21 200	
	04 CFA	40 000			-16 000	24 000	
	06 A.P.	16 700			2 900	19 600	
	Dotations aux amortissements et aux pr	200 616			-13 874	186 742	
	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>200 616</b>			<b>-13 874</b>	<b>186 742</b>	
	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	
<b>TAL.</b>		<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	

## Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

## Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Ventes de produits hors exploitation agr	1 000				1 000	
	Ventes de produits des exploitations agr	581 000				581 000	
11	Pensions élèves						
	01 LEGTA			564 700		564 700	
1	Produits scolaires-Pension des élèves	564 700		-564 700			
	01 LEGTA						
216	Divers				300	300	
	01 LEGTA						
43	Repas fournis						
	01 LEGTA				29 637	29 637	
51	Paysage						
	06 A.P.	240 000			70 000	310 000	
	Prestations de services	1 653 950			99 937	1 753 887	
	Ventes de marchandises	70 000				70 000	
	Produits des activités annexes	67 700				67 700	
	<b>VENTES</b>	<b>2 373 650</b>			<b>99 937</b>	<b>2 473 587</b>	
14	Bourses accordées par l'état						
	01 LEGTA			227 903		227 903	
	04 CFA			5 000		5 000	
	06 A.P.			5 000	-5 000		
51	Assistant d'éducation - AVS						
	01 LEGTA				359 064	359 064	
3	Autres Subventions d'état						
	06 A.P.				5 000	5 000	
	Etat						
	01 LEGTA	227 903		-227 903			
	04 CFA	5 000		-5 000			
	06 A.P.	5 000		-5 000			
	Etat	237 903			359 064	596 967	
	Subventions de fonctionnement						
	01 LEGTA			360 643		360 643	
	02 EXPLOITATION				30 000	30 000	
	04 CFA			265 000		265 000	
	Région						
	01 LEGTA	360 643		-360 643			
	04 CFA	265 000		-265 000			
	Région	625 643			30 000	655 643	
	ERASMUS						
	01 LEGTA				500	500	

## Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

## Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Collecti. publiques et organismes internationaux	92 689			500	93 189	
	Autres collectivités publiques	180 000				180 000	
	<i>Produits versés ouvrant droit à exoné. TA</i>				10 000	10 000	
	01 LEGTA						
	<i>Autres subventions d'exploitation</i>				50	50	
	03 CFPPAH						
	Autres subventions d'exploitation	2 485 201			10 050	2 495 251	
	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 621 436</b>			<b>399 614</b>	<b>4 021 050</b>	
	Revenus immeubles non affectés aux activités prof.	23 600				23 600	
	Produits des cessions d'éléments d'actif	7 000				7 000	
	<i>Autres (FMIC)</i>						
	03 CFPPAH	163 300			90 000	253 300	
	04 CFA	97 800			222 500	320 300	
	06 A.P.				1 700	1 700	
	Produits divers de gestion courante	521 000			314 200	835 200	
	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>551 600</b>			<b>314 200</b>	<b>865 800</b>	
	Autres produits financiers	200				200	
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>200</b>				<b>200</b>	
	<i>Immob. corporelles (hors biens vivants)</i>						
	02 EXPLOITATION	8 500			-130	8 370	
	<i>Quote-part reprise au résultat des financ. rattaché à actifs</i>						
	01 LEGTA	96 023			-23 776	72 247	
	03 CFPPAH	10 000			-10 000		
	04 CFA	50 000			-28 420	21 580	
	Reprises sur amortissements et provisio	164 523			-62 326	102 197	
	<b>REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION</b>	<b>164 523</b>			<b>-62 326</b>	<b>102 197</b>	
	<b>COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	
<b>TAL.</b>		<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	Conces.droits simil.brevets,licences...	6 500				6 500	
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 500</b>				<b>6 500</b>	
7	Amélioration du fonds	2 800				2 800	
	Agencements et aménagements de terr	2 800				2 800	
42	Acquis 02 EXPLOITATION 06 A.P.	17 200 91 100			35 000 4 000	52 200 95 100	
4	Matériel, outillage, agencements et aménagements	188 300			39 000	227 300	
	Installations techniques, matériel et outillages	188 300			39 000	227 300	
32	Acquis 06 A.P.	3 000			700	3 700	
3	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000			700	63 700	
3	Autres	30 000				30 000	
	Autres immobilisations corporelles (hors IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	93 000			700	93 700	
	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	<b>284 100</b>			<b>39 700</b>	<b>323 800</b>	
5	Installa. techniques, matériel et outil.	5 000				5 000	
	Immo. corpo. en cours (hors biens viva.)	5 000				5 000	
	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>5 000</b>				<b>5 000</b>	
	<b>COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	
<b>TAL.</b>		<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	

E.P.L.E.F.P.A. Exercice : 2024

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
<b>SECTION</b>							
<b>MENT</b>							
	01 LEGTA				138 024		
	02 EXPLOITATION				44 855		
	03 CFPPAH				250 450		
	04 CFA				359 660		
	06 A.P.				70 200		
	<b>Charges</b>	<b>5 884 629</b>			<b>863 189</b>	<b>6 747 818</b>	
	01 LEGTA				375 725		
	02 EXPLOITATION				29 870		
	03 CFPPAH				80 050		
	04 CFA				194 080		
	06 A.P.				71 700		
	<b>Produits</b>	<b>6 711 409</b>			<b>751 425</b>	<b>7 462 834</b>	
	01 LEGTA				237 701		
	02 EXPLOITATION				-14 985		
	03 CFPPAH				-170 400		
	04 CFA				-165 580		
	06 A.P.				1 500		
	<b>Excédent/Déficit</b>	<b>826 780</b>			<b>-111 764</b>	<b>715 016</b>	
<b>ESTIS</b>							
<b>MENT</b>							
	01 LEGTA				35 000		
	02 EXPLOITATION				4 700		
	03 CFPPAH						
	04 CFA						
	06 A.P.						
	<b>Dépenses</b>	<b>295 600</b>			<b>39 700</b>	<b>335 300</b>	
	01 LEGTA						
	02 EXPLOITATION						
	03 CFPPAH						
	04 CFA						
	06 A.P.						
	<b>Recettes</b>						

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
01 LEGTA							
02 EXPLOITATION					-35 000		
03 CFPPAH							
04 CFA					-4 700		
06 A.P.							
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-295 600</b>			<b>-39 700</b>	<b>-335 300</b>	



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 09

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture d'UCARE**  
**Centre constitutif concerné : CFPPA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve la demande d'ouverture des UCARE détaillées ci-après :
CA installé :	29	<b>BP Aménagements paysagers pour le CFPPA</b>
Quorum :	15	Réaliser l'abattage manuel des arbres de faible diamètre
Présents :	15	Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé de l'entreprise paysagère
Absents ou excusés :		<b>BP Responsable d'entreprise agricole pour le CFPPA</b>
		Réaliser l'abattage manuel des arbres de faible diamètre
<b>Vote de la Délibération</b>		<b>CAPA Jardinier paysagiste pour le CFPPA</b>
Pour :	15	Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers
Contre :	0	
Abstention :	0	<i>Pièce jointe :</i>

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhennecc**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 10

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture d'UCARE**  
**Centre constitutif concerné : CFA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'ouverture des UCARE détaillées ci-après :
CA installé : 29	
Quorum : 15	<b>BP Aménagements paysagers pour le CFA</b>
Présents : 15	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser l'abattage manuel des arbres de faible diamètre</li><li>• Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé de l'entreprise paysagère</li></ul>
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2023 04 11

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : approbation des dates de Journées portes ouvertes et rattrapage journée de solidarité**  
**Centre constitutif concerné : Tous**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	
CA installé :	29
Quorum :	15
Présents :	15
Absents ou excusés :	

Approuve les journées d'information prévues sur le site de l'Agrocampus selon le calendrier présenté ci-dessous :

- Samedi 1er février 2025 de 9h à 13h : information "post bac",
- Samedi 15 mars 2025 de 9h à 17h : information toutes formations,
- Samedi 12 avril de 9h à 13h : information apprentissage et adultes
- Mercredi 14 mai de 14h à 16h : information "post 3ème".
- Samedi 21 juin de 9 h à 13 h : information apprentissage et adultes

La journée de solidarité du 29 mai sera compensée par une demi-journée de travail dédiée à la journée du 15 mars, et une demi-journée dédiée à l'une des journées d'information listée ci-dessus (éventuellement également la journée du 15 mars).

<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 12

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : modification de calendrier scolaire**  
**Centre constitutif concerné : L.E.G.T.A.**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		En raison de la grande proportion d'internes parmi les élèves et étudiants, approuve la non-réalisation des cours des 2 et 9 mai, et le rattrapage des cours normalement dus les 2 et 9 mai comme suit :  - Le matin du vendredi 2 mai sera rattrapé le mercredi 13 novembre après-midi à partir de 13h55,  - L'après-midi du vendredi 2 mai sera rattrapé le mercredi 30 avril après-midi à partir de 13h55,  - Le matin du vendredi 9 mai sera rattrapé le mercredi 7 mai après-midi à partir de 13h55,  - L'après-midi du vendredi 9 mai sera rattrapé le mercredi 28 mai après-midi à partir de 13h55.
CA installé :	29	
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		Pièce jointe : -
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 13

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : approbation du calendrier des stages des élèves et étudiants scolaires  
Centre constitutif : L.E.G.T.A.**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

Début de séance	
CA installé :	29
Quorum :	15
Présents :	15
Absents ou excusés :	

Vote de la Délibération	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Approuve le calendrier des stages des élèves et étudiants du lycée de la promotion 2024-2025, tel que présenté en annexe.

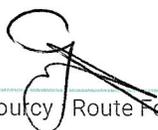
*Pièce jointe : Tableau des stages remis sur table en session*

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**

## Dates de stage 2024-2025 L.E.G.T.A.

<b>2 NJPF</b>	<p>En entreprise 3 semaines du 16 juin au 4 juillet</p> <p>À l'atelier paysager : Groupe 1 : du 21 au 25 octobre Groupe 2 : du 17 au 21 février Groupe 3 : du 14 au 18 avril</p> <p>À l'atelier paysager : 1 semaine glissante sur la scolarité</p>
<b>1 AP</b>	<p>En entreprise : 3 semaines du 28 octobre au 15 novembre 2 semaines du 31 mars au 11 avril 1 semaine glissante sur la scolarité</p> <p>À l'atelier on en CACES/SST : du 10 juin au 4 juillet</p>
<b>Term AP</b>	<p>Du 7 octobre au 25 octobre : en entreprise Du 24 février au 7 mars À l'atelier paysager : 1 semaine glissante sur la scolarité</p>
<b>2PV-CV</b>	<p>En entreprise du 21 au 25 octobre</p> <p>GR1 PV CV : 10 juin au 13 juin sur l'exploitation et 16 juin au 27 juin en entreprise GR2 PV CV : 10 juin au 20 juin en entreprise et 23 juin au 27 juin sur l'exploitation</p>
<b>1 CPH-TCV</b>	<p>Entre septembre et décembre : 1 semaine à tour de rôle sur l'exploitation Du 14 octobre au 8 novembre : 3 semaines en entreprise puis 1 semaine de vacances Du 7 avril au 2 mai : 3 semaines en entreprise puis 1 semaine de vacances Du 9 juin au 13 juin : 1 semaine sur l'exploitation Du 16 juin au 04 juillet : en entreprise</p>
<b>Term CPH-TCV</b>	<p>Entre septembre et décembre : 1 semaine à tour de rôle sur l'exploitation Du 7 octobre au 26 octobre : 3 semaines en entreprise Du 25 novembre au 30 novembre : une semaine de stage en jardinerie CPH, en entreprise pour TCV Du 17 février au 22 février</p>
<b>1STAV</b>	<p>Du 10 février au 21 février Du 16 juin au 27 juin</p>
<b>Term STAV</b>	<p>Du 28 octobre au 3 novembre</p>
<b>BTS MV1</b>	<p>Du 14 octobre au 25 octobre Du 24 mars au 18 avril Du 26 mai au 20 juin : EIL ou entreprise Du 23 juin au 18 juillet : EIL ou entreprise</p>
<b>BTS MV2</b>	<p>Du 7 oct. au 25 oct. Du 10 au 14 février</p>
<b>BTS A1</b>	<p>Du 14 oct. au 8 nov. : 3 semaines en entreprise puis 1 semaine de vacances Du 7 avril au 2 mai : 3 semaines en entreprise puis 1 semaine de vacances Du 30 juin au 25 juillet : EIL</p>
<b>BTS A2</b>	<p>Du 28 oct. au 20 déc. : 8 semaines en entreprise</p>

En cas de nécessité absolue, le directeur de l'Agrocampus pourra reporter une semaine de stage sur une semaine de vacances.





MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 

2024	02	14
------	----	----

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'habilitation d'Enseignement d'Initiative Locale en BTSa AP  
Centre constitutif: L.E.G.T.A.**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'habilitation des deux Enseignements d'Initiative Locale (EIL) pour les BTSa Aménagement paysager du lycée relevant de la partie du programme :  C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »  Intitulés des EIL : <b>Immersion professionnelle à l'étranger (40h)</b> <b>Conception et réalisation assistées par ordinateur de jardins et paysages (47h)</b>
CA installé : 29	
Quorum : 15	
Présents : 15	
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstentions : 0	

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennecc**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 

2024	02	15
------	----	----

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture d'Enseignement d'Initiative Locale en BTSa AP  
Centre constitutif: CFA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'ouverture d'Enseignement d'Initiative Locale pour les BTSa Aménagement paysager par apprentissage (2 ans) correspondant à la partie du programme :
CA installé : 29	
Quorum : 15	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Présents : 15	Intitulé de l'EIL : <b>Création d'entreprise</b>
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenneec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 16

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'habilitation d'un Enseignement d'Initiative Locale en BTSa AP  
Centre constitutif: CFPPA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve la demande d'habilitation pour l'Enseignement d'Initiative Locale en BTSa Aménagement paysager pour adulte (1 an) relevant de la partie du programme :
CA installé :	29	
Quorum :	15	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Présents :	15	Intitulé de l'EIL : <b>Création d'entreprise</b>
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenneec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation  
Professionnelle Agricoles de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 17

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : Tarification des établissements publics accueillant des apprentis selon le barème du coût contrat France Compétence Centre constitutif concerné : CFA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

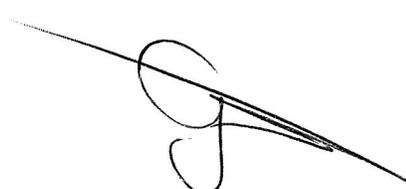
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve la tarification des contrats publics d'apprentissage au niveau du coût contrat France Compétence.  Le CFA facturera le reste à charge dû par l'établissement public accueillant l'apprenti, selon convention, après déduction éventuelle de la part prise en charge par le CNFPT.
CA installé :	29	
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention:	0	<i>Pièce jointe : Tableau indicatif des coûts contrats France Compétences en date de décembre 2023 pour les formations proposées par le CFA.</i>

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenne**

**Annexe :** Tableau indicatif des coûts contrats France Compétences en date de décembre 2023 pour les formations proposées par le CFA.

Code RNCP	Intitulé de la certification	Libellé du Diplôme	Code CPNE	Montant décret 13/10/23
RNCP2262	option Collaborateur du concepteur paysagiste	CS	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	8 599 €
RNCP31620	arboriste élagueur	CS	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	8 711 €
RNCP17218	Aménagements paysagers	BTSA	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	6 963 €
RNCP31691	Aménagements paysagers	BAC PRO	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	6 500 €
RNCP29257	Responsable d'entreprise agricole	BP	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	7 090 €
RNCP34214	Aménagements paysagers	BP	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	6 300 €
RNCP24928	Jardinier paysagiste	CAPA	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	5 223 €
RNCP25306	Métiers de l'agriculture	CAPA	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	5 949 €
RNCP25929	Palefrenier soigneur	CAPA	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	5 994 €
RNCP35399	Constructions Paysagères	CS	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	7 566 €
RNCP35397	Arrosage Automatique	CS	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	7 008 €
RNCP31293	Fleuriste	CAP	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	7 406 €
RNCP36005	Fleuriste	BP	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	6 699 €





MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n°

2024	02	18
------	----	----

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture de formation en CCF**  
**Centre constitutif concerné : CFA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'ouverture des formations suivantes en CCF:
CA installé : 29	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAP Fleuriste 2 ans : rentrée 2025</li><li>• CAP Fleuriste 1 an : rentrée 2025</li></ul>
Quorum : 15	
Présents :	
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention: 0	Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhennec**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 19

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture de formation en CCF**  
**Centre constitutif concerné : CFPPA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'ouverture de la formation suivante en CCF:
CA installé : 29	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAP Fleuriste 1 an- rentrée 2025</li></ul>
Quorum : 15	
Présents : 15	
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Pièce jointe :

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenne**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n°

2024	02	20
------	----	----

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande de renouvellement d'habilitation pour le BP REA**  
**Centre constitutif concerné : CFPPA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande de renouvellement d'habilitation de la formation suivante:
CA installé : 29	
Quorum : 15	<ul style="list-style-type: none"><li>• BP REA</li></ul>
Présents : 15	
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention: 0	
	<i>Pièce jointe :</i>

**Le président du conseil d'administration**  
**Jean-Claude Guéhenneec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 21

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : demande d'ouverture d'UCARE pour la formation CAPa Métiers de l'agriculture  
Centre constitutif concerné : CFPPA**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de l'Éducation,  
Vu l'Instruction comptable M99,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

Sur proposition du directeur de l'EPLEPPA, monsieur Yves GUY  
Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de  
Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>	Approuve la demande d'ouverture des UCARE détaillées ci-après :
CA installé : 29	
Quorum : 15	<b>CAPa Métiers de l'Agriculture</b>
Présents : 15	<ul style="list-style-type: none"><li>• Production des plantes à parfum aromatiques et médicinales.</li></ul>
Absents ou excusés :	
<b>Vote de la Délibération</b>	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	<i>Pièce jointe :</i>

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhenneec**



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Saint Germain en Laye - Chambourcy

Délibération n° 2024 02 22

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : Modification du règlement intérieur de l'Agrocampus  
Centre concerné : tous**

*Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,*

*Vu le code de l'Éducation,*

*Vu l'Instruction comptable M99,*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,*

*Vu la note DGER/SDPFE/2024-122 du 21/02/2024*

Sur proposition du directeur de l'EPLEFFA, monsieur Yves GUY

Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		En application de la note DGER/SDPFE/2024-122 du 21/02/2024, qui traite du cadre réglementaire du régime disciplinaire dans les EPLEFFA,
CA installé :	29	<b>Dispositions particulières applicables aux élèves qui commettent des actes de harcèlement et de cyber harcèlement, et des faits portant atteinte aux valeurs de la République ou au principe de laïcité.</b>  - Le conseil de discipline peut être présidé par le DRAAF ou son représentant dans le souci de garantir la sérénité de la procédure, sur demande du directeur du lycée (Art. R. 811-83-6-1),  - Le DRAAF peut désigner une personne compétente en matière de laïcité et de principes de la République pour siéger au conseil de discipline avec voix consultative (Art. R. 811-83-6-1),  - Le DRAAF peut engager lui-même la procédure disciplinaire et prononcer seul certaines sanctions (II de l'art. R. 811-83-9),  - Pour des raisons de sécurité, le conseil de discipline peut être réuni dans un autre établissement ou dans les locaux de la DRAAF (Art. D. 811-83-7 dernier alinéa).
Quorum :	15	
Présents :	15	
Absents ou excusés :		
<b>Vote de la Délibération</b>		<b>Pièce jointe :</b>
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

**Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec**



Délibération 2024 02 23

CATEGORIE DE L'ACTE

- Action éducative  
 Budgétaire et financier  
 Autre acte

**OBJET : ventilation des missions complémentaires du Pacte enseignant allouées au lycée  
Centre constitutif concerné : L.E.G.T.A.**

Vu le code rural Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'Instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Vu la note de service DGER/SDEDC/2024-304 du 29/05/2024

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA, monsieur Yves GUY

Le Conseil d'Administration, régulièrement réuni en séance ordinaire le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur GUEHENNEC Jean Claude, président,

<b>Début de séance</b>		Approuve la ventilation prévisionnelle des missions complémentaires du Pacte enseignant alloué au lycée pour l'année 2024-2025, selon les modalités prévues par la note visée, dans le respect de l'enveloppe de <b>63 missions</b> notifiée par l'autorité académique et en fonction des besoins du service :
CA installé :	29	
Quorum :	15	<b>25 Fiches n°1</b> : Remplacements de courte durée
Présents :	15	<b>12 Fiches n°2</b> : 6 L'accompagnement et l'orientation des élèves Et 6 Participation à l'orientation et à la découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant
Absents ou excusés :		<b>4 Fiches n°3</b> : Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers
		<b>6 Fiches n°4</b> : Suivi des élèves en difficulté
		<b>1 Fiche n°5</b> : Accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs d'initiatives pédagogiques, éducatives et techniques
		<b>6 Fiches n°6</b> : Accompagnement des transitions agroécologiques et climatiques
		<b>6 Fiches n°7</b> : Suivi intensifié des élèves de la voie professionnelle
		<b>3 Fiches n°8</b> : Relation école - entreprise
<b>Vote de la Délibération</b>		
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstentions	0	
		Pièce jointe :

Le président du conseil d'administration  
Jean-Claude Guéhennec